

EXERCICE 1 : Constitution de la société

La S.A des établissements DARIF est définitivement constituée le 1^{er} juin. Les apports sont les suivants :

A) Apports en nature par DARIF

- Fonds commercial 100.000 DH
- Matériel & outillage 50.000 DH
- Matériel informatique 30.000 DH

B) Apports en espèces faits par divers actionnaires à déterminer.

Le capital de la société est de 400.000 DH représenté par actions de 100 DH, les actions en espèces étant libérées de moitié dès la constitution. Les frais de la constitution, réglés par chèque s'élèvent à 13.150 DH.

TRAVAIL A FAIRE :

Passer les écritures de constitution de la société.

	01/06		
34611	Associés, compte d'apports en numéraire	220.000	
34612	Associés, compte d'apport en nature	180.000	
1111	Capital social		400.000
	<i>Souscription du capital</i>		
2230	Fonds commercial	100.000	
2332	Matériel et outillage	50.000	
2355	Matériel informatique	30.000	
34612	Associés, compte d'apports en nature		180.000
	<i>Libération des apports en nature</i>		
5141	Banque	110.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire		110.000
	<i>Libération des apports en numéraire de 50%</i>		
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	110.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire		110.000
	<i>Constatation de 50% non appelé</i>		
2111	Frais de constitution	13.150	
5141	Banque		13.150
	<i>Règlement des frais de constitution</i>		

EXERCICE 2 : Constitution de la société

Le 1^{er} janvier, la société anonyme « Le Comptoir de Casa » a été constituée au capital de 3.000.000 DH, divisé en actions de 100 DH. Mr FARAH a apporté un fonds commercial estimé 300.000 DH, il a reçu 120.000 DH en espèces et 1800 actions entièrement libérées.

MM. SELLAM et DAHMANE ont apporté par parts égales, un actif résultant d'une société de fait existant entre eux, composé des éléments suivants :

- Immeuble 750.000 DH
- Matériel et outillage 234.900 DH
- Stock de matières 1^{ère} 326.850 DH
- Stock d'emballages 57.000 DH
- Créances sur des clients 318.000 DH
- Effets en portefeuille 166.050 DH

MM. SELLAM et DAHMANE ont consenti un rabais de 1.500 DH sur les créances, pour le cas de recouvrements difficiles.

Il leur a été attribué un nombre d'actions d'apport égal au montant de leurs apports.

Les autres actions ont été souscrites par divers actionnaires qui ont libéré le premier ¼ en espèces.

- Le 3 janvier, la société a appelé le reste du capital.
- Le 1^{er} juin, la société a apporté le reste du capital.
- Le 16 juin, la société a reçu de sa banque, l'avis de crédit n° 452 relatif à la libération des ¾ des actions de numéraire.

TRAVAIL A FAIRE :

Passer au journal de la société, toutes les écritures de constitution.

Apports en nature :

$$\text{FARAH} = 1800 \times 100 = 180.000$$

$$\text{SELLAM et DAHMANE} = 750.000 + 234.900 + 326.850 + 5.700 + 318.000 + 166.050 - 1.500 = 1.800.000$$

- Apports en nature = 180.000 + 1.800.000 = 1.980.000
- Apports en numéraire = 3.000.000 – 1.980.000 = 1.020.000

	01/01		
34611	Associés, compte d'apports en numéraire	1.020.000	
34612	Associés, compte d'apports en nature	1.980.000	
1111	Capital social		3.000.000
	<i>Souscription du capital</i>		
	01/01		
5141	Banque (¼)	255.000	
1119	Actionnaires, capital s. non appelé (¾)	765.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire		1.020.000
	<i>Libération des apports en numéraire</i>		
	01/01		
2230	Fonds commercial	300.000	
2320	Constructions	750.000	
2332	Matériel et outillage	234.900	
3121	Stock de matières premières	326.850	
3123	Stock d'emballage	57.000	
3421	Clients	318.000	

3425	Clients, effets à recevoir	166.050	
5900	Provision pour dépréciation		1.500
5141	Banque		120.000
34612	Associés, compte d'apports en nature		1.980.000
	<i>Libération des apports en nature</i>		
			<i>31/01</i>
2111	Frais de constitution	1.500	
5141	Banque		1.500
	<i>Règlement des frais de constitution</i>		
			<i>01/06</i>
3461	Actionnaires, capital s. et appelé non versé	765.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		765.000
	<i>Appel du reste du capital (3/4)</i>		
			<i>16/06</i>
5141	Banque	765.000	
3461	Actionnaires, capital s. et a. non versé		765.000
	<i>Libération du reste du capital</i>		

EXERCICE 3 : Versement anticipé

La S.A « S.Z.S » a été définitivement constituée le 2 janvier N au capital de 1 million de DH divisé en 10.000 actions de 100 DH.

Les apports ont été les suivants :

A) Apports en nature :

- Fonds commercial 100.000 DH
- Matériel de bureau 50.000 DH
- Mobilier de bureau 50.000 DH

B) Apports en espèces :

- Souscription en numéraire 800.000 DH

Les actions d'apports et les actions de numéraire ont été libérées conformément à la loi, le premier quart seul ayant été libéré. Mais 3.000 actions de numéraire ont été faits, libérées de 50% et 1.000 de 100% dès la constitution.

On admet que les fonds étaient disponibles à la banque dès la constitution.

TRAVAIL A FAIRE :

- Passer les écritures de constitution de la société.
- Le 30 septembre, la société a appelé le deuxième quart des actions de numéraire.
- Passer au journal les écritures d'appel et de libération du deuxième ¼.

			<i>02/01</i>
34612	Associés, compte d'apports en nature	200.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire	800.000	
1111	Capital social		1.000.000
	<i>Souscription</i>		
			<i>02/01</i>
2230	Fonds commercial	100.000	
2352	Matériel de bureau	50.000	
2351	Mobilier de bureau	50.000	

34612	Associés, compte d'apports en nature <i>Libération d'apports en nature</i>		200.000
		02/01	
5141	Banque		200.000
34611	Associés, compte d'apports en numéraire <i>Libération d'apports en numéraire</i>		200.000
		02/01	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		600.000
34611	Associés, compte d'apports en numéraire <i>Constatation de 75% du capital</i>		600.000
		02/01	
5141	Banque		150.000
44681	Actionnaires, versements anticipés <i>Versement anticipé</i>		150.000
		30/09	
3462	Actionnaires, capital souscrit et appelé n.v		200.000
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé <i>Appel du 2^e ¼</i>		200.000

EXERCICE 4 : Actionnaire défaillant

Le 1^{er} janvier, la S.A « TICOMA à directoire et à conseil de surveillance » est créée au capital de 1.000.000 DH divisé en actions de 100 DH, dont 4000 actions de numéraire et 6000 actions d'apport.

Les actions d'apports sont remises à Mr BENEBOUD en numération des apports suivants :

- Immeuble 360.000 DH
- Fonds commercial 100.000 DH
- Matériel de bureau 20.000 DH
- Fournisseurs 60.000 DH

Les actions de numéraire sont libérées du quart. Un actionnaire Mr IDRISSI, possesseur de 500 actions fait défaut.

Après avoir adressé à Mr IDRISSI une mise en demeure et une lettre recommandée d'information sur la mise en vente des actions, la société procède le 1^{er} août à l'exécution en bourse. La vente des titres rapporte 21.920 DH.

Le solde compte tenu des intérêts de retard à 6% est réglé le 6 août à l'actionnaire défaillant par chèque bancaire.

TRAVAIL A FAIRE :

1. Déterminer le nombre d'actions remises à Mr BENABBOUD
2. Passer les écritures de constitution de la société.
3. Passer les écritures d'appel et de libération du deuxième ¼ des actions de numéraire.
4. Passer les écritures d'exécution en bourse et de règlement à l'actionnaire défaillant.

		01/04	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire	01/04	400.000
34612	Associés, compte d'apports en nature		600.000

1111	Capital social		1.000.000
	<i>Souscription du capital</i>		
	01/04		
5141	Banque (1/4)	100.000	
1119	Actionnaires, capital s. non appelé (3/4)	300.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire		400.000
	<i>Libération des apports en numéraire</i>		
	01/04		
5141	Banque	25.000	
44681	Actionnaires, versements anticipés		25.000
	<i>Versement anticipé</i>		
	01/04		
2321	Bâtiments	360.000	
2230	Fonds commercial	100.000	
2332	Matériel et outillage	180.000	
2351	Mobilier de bureau	20.000	
4411	Fournisseurs		60.000
34612	Associés, compte d'apports en nature		600.000
	<i>Libération des apports en nature</i>		
	01/04		
2111	Frais de constitution	---	
5141	Banque		---
	<i>Règlement des frais de constitution</i>		
	01/06		
3462	Actionnaires, capital souscrit et appelé n.v	100.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		100.000
	<i>Appel du deuxième 1/4</i>		
	15/06		
5141	Banque (2500 × 100 × 1/4)	62.500	
44681	Actionnaire, vers. anticipés (1000 × 100 × 1/4)	25.000	
3461	Actionnaires, capital souscrit et appelé non versé		87.500
	<i>Libération du 2^e quart sauf Mr IDRISSI</i>		
34681	Actionnaires défaillants	12.500	
3461	Actionnaires, c.s.a. non ver. (500 × 100 × 1/4)		12.500
	<i>Reclassement du défaillant</i>		
	01/08		
5141	Banque	21.920	
34681	Actionnaire défaillant		21.920
	<i>Cession des actions</i>		
	01/08		
34681	Actionnaires défaillants (21.920 – 12.500)	9.420	
7381	Intérêts et produits assimilés		125
5141	Banque		9.295
	<i>Règlement du défaillant</i>		

Résultat du défaillant :

$$\begin{array}{r}
 \text{Sommes encaissées} \rightarrow 9.295 \\
 \text{Sommes payées} \rightarrow \frac{12.500}{(-) 3.205} \\
 (500 \times 100 \times \frac{1}{4})
 \end{array}
 \left\{
 \begin{array}{l}
 (500 \times 100 \times \frac{2}{4}) - 21.920 \rightarrow 3.080 \text{ (pertes sur actions)} \\
 + \\
 125 \text{ (intérêts)} \\
 \hline
 3.205
 \end{array}
 \right.$$

EXERCICE 5 : Actionnaire retardataire

Le 05/01/N, la société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, dénommée « IMPIAUTO » est créée au capital de 3.000.000 DH divisé en actions de valeur nominale 1.000 DH.

Apports en nature :

- Local	500.000 DH
- Marchandises	560.000 DH
- Créances sur les clients	120.000 DH
- Dettes envers les fournisseurs	180.000 DH

Apports en numéraire :

Le complément du capital, les actions de numéraire sont immédiatement libérées du minimum légal (¼). Les frais de constitution, payé par chèque bancaire, s'élèvent à 27.000 DH.

Le 31/05/N, le directoire appelle le deuxième quart des actions de numéraire avec date limite de versement le 15/09/N.

A défaut de libération à cette date, les actionnaires retardataires supporteront des intérêts de retard calculés au taux de 10% l'an.

Le 15/09/N, tous les actionnaires ont libéré leurs actions sauf Mr Kassem, détenteur de 200 actions qui n'a payé qu'au 30/09/N.

34611	Associés, compte d'apports en numéraire	2.000.000	
34612	Associés, compte d'apports en nature	1.000.000	
1111	Capital social		3.000.000
<i>Souscription</i>			
2320	Constructions	500.000	
3111	Marchandises	560.000	
3421	Client	120.000	
4411	Fournisseurs		180.000
34612	Associés, compte d'apports en nature		1.000.000
<i>Libération des apports en nature</i>			
5141	Banque	500.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	1.500.000	
3461	Associés, compte d'apports en numéraire		2.000.000
<i>Libération du ¼ des apports en numéraire</i>			
2111	Frais de constitution	27.000	
5141	Banque		27.000

	<i>Règlement des frais de constitution</i>		
3462	^{31/05} Actionnaires, K souscrit appelé non versé	500.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		500.000
	<i>Appel du 2e quart</i>		
5141	^{01/07} Banque	800.000	
3462	Actionnaires, c.s.a non versé		500.000
44681	Actionnaires, versement anticipé		300.000
	<i>Libération du 2e quart et versement anticipé</i>		
3462	^{31/08} Actionnaires, K souscrit et appelé non versé	1.000.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		1.000.000
	<i>Appel de la 2e moitié du capital</i>		
5141	^{15/09} Banque	600.000	
44681	Actionnaires, versement anticipé	300.000	
3462	Actionnaires, c.s.a non versé		900.000
	<i>Libération de la 2e moitié du capital</i>		
5141	^{30/09} Banque	100.500	
3462	Actionnaires, c.s.a non versé		100.000
7381	Intérêts et produits assimilés		500
	<i>Libération du retardation + intérêts</i>		

EXERCICE 6 : Répartition des bénéfices

Au 31/12/N, le résultat comptable avant impôt de la SA « TAFUKT » s'élève à 1.800.000 DH (bénéfice).

Les statuts de la société prévoient de répartir le bénéfice net comme suit :

- Réserve légale dans les limites prévues par la loi ;
- Intérêts statutaires : 5 % l'an aux actions sur le capital libéré et non amorti (non remboursé) ;
- Sur le solde, majoré de reports à nouveau antérieurs éventuels et après avoir prélevé toute somme jugée utile par l'A.G.O, sera distribué aux actionnaires à titre de superdividendes sous déduction de la somme reportée à nouveau.

L'A.G.O, réunie le 10/04/N+1, après délibération a décidé de :

- Doter la réserve facultative de 433.000 DH.
- Distribuer un superdividende par action arrondi au dirham inférieur.

N.B :

- Le capital de la société est constitué par 10.000 actions de 800 DH libérées des $\frac{3}{4}$ depuis le 01/01/N.
- Le report à nouveau de l'exercice précédent s'élève à 20.000 DH (solde créditeur).
- La réserve légale s'élève, avant répartition du bénéfice net de l'exercice, à 776.000 DH.
- Charges non déductibles 300.000 DH.
- Produits non imposables 100.000 DH.
- BCM : 3.540.000 DH.
- Taux de la Cotisation minimale : 0.50%
- Taux de l'IS : 35%

TRAVAIL A FAIRE :

- 1 – Déterminer le résultat net après avoir calculer l'IS dû.
- 2 – Présenter le tableau de répartition du bénéfice de l'exercice N.
- 3 – Passer au journal les écritures relatives à :
 - La constatation de l'IS dû.
 - La détermination du résultat net.
 - La répartition du bénéfice après avoir calculer la taxe sur les dividendes (TPA).

1) Calculs du résultat net :

➤ **Impôt sur Société = Résultat Final × 35%**
 $IS = (1.800.000 + 300.000 - 100.000) \times 35\%$
IS = 700.000 DH

➤ **Cotisation minimale = Base de Cotisation Minimale × 0.50%**
 $CM = 3.540.000 \times 0.50\%$
CM = 17.700 DH

$$\text{Impôt dû} = IS = 700.000 \text{ DH}$$

➤ **Résultat net = résultat comptable – impôt dû**
 $= 1.800.000 - 700.000$
Résultat net = 1.100.000 DH

2) Tableau de répartition :

-	Résultat net de l'exercice		1.100.000
-	Report à nouveau SD		0
=	Résultat net à répartir		1.100.000
-	Réserves légales	{-Réserve légale = $1.100.000 \times 5\% = 55.000$ -Réserve légale maximum = $800.000 - 776.000 = 24.000$	** 24.000
-	Réserves statutaires		---
-	Intérêts statutaires	$(8.000.000 \times \frac{3}{4}) \times 5\% *$	300.000
=	1 ^{er} Solde		776.000
+	Report à nouveau (N-1)		20.000
-	Réserves facultatives		433.000
=	2 ^e Solde		363.000
-	Superdividende	$363.000/10.000 \Rightarrow 36$	360.000
=	Report à nouveau		3.000

* Capital social = $10.000 \times 800 = 8.000.000$ DH

** Σ Réserve légale = $8.000.000 \times 10\% = 800.000$ DH \Rightarrow N.B : Pas nécessaire de prendre 5% du chiffre d'affaire (55.000 DH), le cumul des réserves légales est de 776.000 DH, il ne reste que 24.000 pour atteindre 10% du capital. Alors on prend 24.000 DH

3) Enregistrement comptable :

6701	Impôt sur bénéfices	700.000	
4453	Etat, impôt sur résultat		700.000
	<i>Impôt dû</i>		
8600	Résultat avant impôt	1.800.000	
6701	Impôt sur bénéfices		700.000
1191	Résultat net de l'exercice		1.100.000
	<i>Bénéfice net</i>		
1191	Résultat net de l'exercice	1.100.000	
1161	Report à nouveau SC	20.000	
1169	Report à nouveau SD		0
1140	Réserve légale		24.000
1151	Réserve statutaire		0
1152	Réserve facultative		433.000
4465	Associés, dividendes à payer		** 594.000
44581	Etat, TPA		* 66.000
1161	Report à nouveau SC		3.000
	<i>Répartition du bénéfice</i>		

* Dividende globale = Intérêt statutaire + superdividende
= $300.000 + 360.000 = 660.000$ DH

TPA = $660.000 \times 10\% = 66.000$ DH

** Dividendes nets = $660.000 - 66.000 = 594.000$ DH